

01 Convention de servitudes avec ENEDIS – Parcelle ZL 0031 – Fief forcé

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise
Le Maire à signer une convention de servitudes avec ENEDIS sur la parcelle ZL 0031 – Fief forcé pour la réalisation de deux branchements électriques

02 Fixation du taux d'imposition 2023

A l'unanimité, le conseil municipal décide

De maintenir les taux année 2022, soit :
TFB : 41.46 % - TFNB : 64.50 % - TH : 11.45 %

03 Convention de mise à disposition du service technique de la Commune de Saint Georges du Bois auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud

A l'unanimité, le conseil municipal autorise
Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition du service technique de la Commune de Saint Georges du Bois auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud.

04 PLUIH – Modification simplifiée n°1

A l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable
A la modification simplifiée n°1 du PLUIH de la Communauté de Communes Aunis Sud

05 Convention de mise à disposition de locaux communaux aux Associations à but non lucratif et domiciliées sur la commune de Saint Georges du Bois

A l'unanimité, le conseil municipal autorise
Le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux communaux aux Associations à but non lucratif et domiciliés sur la commune

Décisions

08/2023 Demande de subvention au titre du plan 5000 terrains de sport – année 2023 auprès de l'agence nationale de sport

09/2023 Demande de subvention DETR-DSIL 2023 -Aménagement chaufferie bois immeuble communal

10/2023 Acceptation d'un don de l'Association de Parents d'Elèves de la Commune de Saint Georges du Bois.



Affiché le 14 avril 2023

Le Maire,
Jean GORIOUX